Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 069-216902569-20261104-DAJAG_A261104_1-AR

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON

Direction des affaires juridiques et de l'administration générale
DAJAG_A20261104-01

Objet : Arrêté portant composition de la commission communale pour l'accessibilité

Le Maire de Vaulx-en-Velin

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L. 2143-3 ;

Vu la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le Procès-Verbal du 28 mars 2026 relatif à l'installation de Monsieur Abdelkader LAHMAR en qualité de Maire, et des adjoints ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 Juillet 2026 fixant la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Considérant l'appel à candidatures réalisé du 31 juillet au 11 septembre 2026, et l'absence de candidatures pour représenter les secteurs du logement et des transports ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations ;

ARRÊTE

Article 1 :
La composition de la commission communale pour l'accessibilité, présidée par Monsieur le Maire, est modifiée de la manière suivante :

Représentants élus de la Commune :
Mme Benralem Kersani Fatiha, Adjointe aux quartiers Petit Pont/Grappinière et Village et déléguée Handicap – Lutte contre les discriminations
Mme Abdel Salam Nadyah, Adjointe à l'Habitat et Logement digne, Patrimoine bâti
Mme Valentin Seppa-Titty Vanessa, Adjointe à l'Education et à la Petite enfance
Mme Alba-Rubio Pamela, Conseillère municipale déléguée aux Seniors et lien intergénérationnel
M Souici Yamin, Conseiller municipal délégué aux Enjeux du numérique et Inclusion numérique
M Moine Philippe, Conseiller municipal
Mme Maarouk Soufia, Conseillère municipale

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 069-216902569-20261104-DAJAG_A261104_1-AR

Représentant de la Métropole de Lyon :
M Sahraoui Saïd, Directeur Territoire Rhône Amont ou sa représentante Mme Guy Gaëlle

Représentant de l'Education Nationale :
M Cotrel Frédéric, Inspecteur de l'éducation nationale ou son/sa représentant(e)

Représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :
Mme Bouazza Zyneb de l'association HEÏ, ou son/sa représentant(e)
Mme Meuke Jane de l'association Action visible, ou son/sa représentant(e)
Mme Ledru Valérie de l'association AVH, ou son/sa représentant(e)
M Parriat Jean Joseph de l'association CARPA, ou son/sa représentant(e)
M Nasr Fayçal, du GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle Envol et Compagnie), ou son/sa représentant(e)

Représentant d'association ou organisme représentant les personnes âgées :
Mme Bonnet Denise de l'association ASLRVV, ou son/sa représentant(e)

Représentants des aidants familiaux :
Mme Noiret Aurélie
M Yaffa Ouseynou

Représentants des habitants directement concernés par les enjeux d'accessibilité et d'autonomie :
Mme Margerit Laurence
M Kruber Michael

Représentants des habitants et usagers de la Ville, représentant la diversité des parcours de vie, des quartiers et des usagers de la Ville :
Mme Bauwens Alice, Mme Blondiaux Emilie, Mme Hanachi Rafika, Mme Marcotte Christel
M Roche Christian, M Nachef Idriss, M Roguet Fréderic.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 069-216902569-20261104-DAJAG_A261104_1-AR

Représentant des acteurs économiques :
M Bidaoui Mahfoud de l'association Centre Vie, ou son/sa représentant(e)

Article 2 :

Les nominations qui précèdent sont valables pour la durée du mandat, sauf si les intéressés cessent de remplir les fonctions qui ont motivé leur nomination.

Article 3 :

L'arrêté n°230313 du 13 mars 2023 est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais de Justice Part-Dieu – 184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 03) ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des dernières mesures de publicité.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux.

Article 5 :

Monsieur LARBI Abdelkader, Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 04 novembre 2026

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Le Maire,

Abdelkader LAHMAR